

Fiche de données de sécurité
*selon DORS/2015-17 et OSHA 29 CFR parties 1910, 1915,
1926*

1 Identification

· **Identificateur de produit**

· Nom du produit **POLI À MEUBLES À L'ARÔME CHAMPÊTRE**

· Code du produit: 1357390100

· Usage recommandé Poli à meubles

· **Restrictions d'utilisation**

Toutes autres utilisations que celles décrites sur l'étiquette et la fiche technique du produit.

· **Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

· **Manufacturier:**

DFP

180 Ave du Voyageur,

Pointe-Claire, QC.,

H9R 6A8

(514) 420-6030

· **Numéro de client** 186333

· **Numéro d'appel d'urgence:** CANUTEC 1-613-996-6666

2 Identification des dangers

· **Classification du produit:**



Eye Irrit. 2A H319 PROVOQUE UNE SÉVÈRE IRRITATION DES YEUX.

· **Éléments d'étiquetage**

· **Pictogrammes de danger**



GHS07

· **Mention d'avertissement** Attention

· **Mentions de danger**

H319 PROVOQUE UNE SÉVÈRE IRRITATION DES YEUX.

· **Conseils de prudence**

P280 Porter un équipement de protection des yeux ou du visage.

P264 Se laver soigneusement après manipulation.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337+P313 SI L'IRRITATION OCULAIRE PERSISTE: Consulter un médecin.

· **Système de classification:**

· **NFPA données (gamme 0-4)**



Santé = 1

Inflammabilité = 1

Réactivité = 0

· **Autres dangers non-classifier** Aucun

· **Notes:** La définition des abréviations est donnée à la section 16.

Fiche de données de sécurité
*selon DORS/2015-17 et OSHA 29 CFR parties 1910, 1915,
1926*

Nom du produit **POLI À MEUBLES À L'ARÔME CHAMPÊTRE**

(suite de la page 1)

3 Composition/information sur les ingrédients

· **Composants dangereux:**

Cas Composés (%) p/p)

9005-65-6	MONOOLEATE DE POLYOXYETHYLENESORBITANNE	3-<10%
5333-42-6	2-octyldodécane-1-ol	2,5-<3%
	Parfum	1-<2,5%
112-80-1	acide oléique, pur	1-<2,5%

4 Premiers soins

· **Remarques générales:**

Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.

· **Après inhalation:**

Occasionne rarement des inconforts, donner de l'air frais et consulter un médecin en cas de troubles.

· **Après contact avec la peau:** Laver immédiatement à l'eau.

· **Après contact avec les yeux:**

Rincer les yeux de 15 à 60 minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Enlever les lentilles de contact si la personne en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Consulter un médecin.

· **Après ingestion:** Si les troubles persistent, consulter un médecin.

· **Indications destinées au médecin:**

· **Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

5 Mesures à prendre en cas d'incendie

· **Agents extincteurs appropriés**

· **Agents extincteurs appropriés**

CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

· **Dangers spécifiques du produit**

En cas de feu accidentel et/ou de chaleurs extrêmes, les produits gazeux suivant peuvent être libérés après évaporation de l'eau: hydrocarbures, monoxydes et dioxydes de carbones (CO_x) et oxydes d'azote (NO_x).

· **Conseils aux pompiers**

· **Equipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour pompiers**

Aucune mesure particulière n'est requise.

· **Autres indications** La produit est ininflammable.

6 Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

· **Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Porter le/les équipement(s) de sécurité recommandé(s). Eloigner les personnes non protégées.

· **Précautions pour la protection de l'environnement:**

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

· **Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, terre de diatomée, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité
*selon DORS/2015-17 et OSHA 29 CFR parties 1910, 1915,
1926*

Nom du produit **POLI À MEUBLES À L'ARÔME CHAMPÊTRE**

(suite de la page 2)

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
Assurer une aération suffisante.

7 Manutention et stockage

- **Manipulation:**
 - **Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention**
Veiller à une bonne ventilation du poste de travail.
Eviter la formation d'aérosols.
- **Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités**
 - **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Aucune exigence particulière.
 - **Indications concernant le stockage commun:** Pas nécessaire.
 - **Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités** Néant.
- **Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

8 Contrôle de l'exposition/ protection individuelle

- **Contrôles d'ingénieries appropriées** Assurer une aération et une ventilation suffisantes.
- **Paramètres de contrôle**
 - **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**
Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.
 - **Remarques supplémentaires:**
Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- **Contrôles de l'exposition**
 - **Equipement de protection individuel:**



Gants de protection

- **Mesures générales de protection et d'hygiène:**
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.
- **Protection respiratoire:** N'est pas nécessaire.
- **Protection des mains:** Gants de protection
- **Protection des yeux:** Lunettes de protection recommandées pour le transvasement.
- **Protection du corps:** Aucune mesure particulière.

9 Propriétés physiques et chimiques

- **Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

- **Indications générales**

- **Aspect:**

- **Forme:** Liquide Opaque

- **Couleur:** Blanc

- **Odeur:** Pomme.

- **Seuil olfactif:** Non déterminé.

- **valeur du pH à 25 °C:** 4,5-5,5

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité
selon DORS/2015-17 et OSHA 29 CFR parties 1910, 1915,
1926

Nom du produit **POLI À MEUBLES À L'ARÔME CHAMPÊTRE**

(suite de la page 3)

· Changement d'état	
· Point de fusion/congélation:	Non déterminé.
· Point d'ébullition:	100 °C
· Point d'éclair	> 94 °C
· Inflammabilité (solide, gazeux):	Non applicable.
· Température d'inflammation:	346 °C
· Température de décomposition:	Non déterminée.
· Auto-inflammation:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· Danger d'explosion:	Le produit n'est pas explosif.
· Limites d'explosion:	
· Inférieure:	Non déterminée.
· Supérieure:	Non déterminée.
· Pression de vapeur à 20 °C:	23 hPa
· Densité à 25 °C:	0,910-0,930 g/cm ³
· Densité relative	Non déterminée.
· Densité de vapeur.	<1 (vapeur d'eau)
· Vitesse d'évaporation	Non déterminée.
· Solubilité dans/miscibilité avec	
· l'eau:	Entièrement miscible
· Constante du coefficient de partage (n-octanol/eau, log Kow):	Non déterminée.
· Viscosité:	
· Dynamique:	Non déterminée.
· Teneur en solvants:	
· Solvants organiques:	0,0 %

10 Stabilité et réactivité

- **Réactivité** Non-déterminé.
- **Stabilité chimique**
 - **Décomposition thermique/conditions à éviter:**
Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- **Matières incompatibles:** Ce produit réagit avec les composés oxydants forts.
- **Produits de décomposition dangereux:**
En cas de décomposition: dioxyde de carbone, monoxyde de carbone et des traces de composés halogénés volatiles.

11 Données toxicologiques

- **Renseignements sur les voies d'exposition probables** Contacts cutané et oculaire

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité
selon DORS/2015-17 et OSHA 29 CFR parties 1910, 1915,
1926

Nom du produit **POLI À MEUBLES À L'ARÔME CHAMPÊTRE**

(suite de la page 4)

- Toxicité aiguë:
- Valeurs numériques de toxicité

· Composants Type Valeur Espèce		
ATE (Acute Toxicity Estimates)		
Dermique	LD50	4229 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50 (4 h)	509 mg/L

8042-47-5 Huile minérale blanche		
Oral	LD50	>5000 mg/kg (rat) (OCDE directive 401)
Dermique	LD50	>2000 mg/kg (lapin) (OCDE directive 402)

- Symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

- **Inhalation:**

Les vapeurs peuvent causer des irritations aux voies respiratoires. L'inhalation de grande quantité peut produire un inconfort, des nausées, de la somnolence, des maux de tête, des étourdissements et une perte de conscience.

- **Si sur la peau:** Peut causer une irritation à la suite d'un contact prolongé avec la peau.

- **Ingestion:**

Peut causer des irritations des voies gastrointestinales, de la nausée, des vomissements et/ou des maux de têtes.

- **Sensibilisation:** Aucun effet de sensibilisation connu.

- **Effets différés et immédiats ainsi que les effets chroniques causés par une exposition à court et à long terme**

Un contact prolongé ou fréquent avec ce produit peut causer de l'eczéma et de l'inflammation de la peau en résultat à un effet dégraissant.

- **Indications toxicologiques complémentaires:**

Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants:
Nocif

- **Catégories Cancérinogènes**

· IARC (International Agency for Research on Cancer)		
50-00-0	Formaldéhyde	1

· NTP (National Toxicology Program)		
50-00-0	Formaldéhyde	K

12 Données écologiques

- **Comportement dans les compartiments de l'environnement:**

- **Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.

- **Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.

- **Écotoxicité** Aucune information pertinente n'est disponible.

- **Indications générales:**

Catégorie de pollution des eaux 3 (D) (Classification propre): très polluant

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations, même pas en petite quantité.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une quantité minime dans le sous-sol.

CA/FR

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité
selon DORS/2015-17 et OSHA 29 CFR parties 1910, 1915,
1926

Nom du produit **POLI À MEUBLES À L'ARÔME CHAMPÊTRE**

(suite de la page 5)

13 Données sur l'élimination

- **Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation:**
Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
- **Emballages non nettoyés:**
- **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.
- **Produit de nettoyage recommandé:** Eau.

14 Informations relatives au transport

· DOT, ADN, IMDG, IATA	Non-classée.
· Nom d'expédition des Nations unies	
· ADR	Non-classée.
· Classe(s) de danger pour le transport	
· Class	Non-classée.
· Groupe d'emballage	
· DOT	Non-classée.
· Dangers pour l'environnement:	
· Marine Pollutant:	Non
· Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC	Non applicable.

15 Informations sur la réglementation

- Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

· Agents chimiques reconnus pour causer le cancer:		
50-00-0	Formaldéhyde	
· Agents chimiques reconnus pour avoir des propriétés toxiques sur le système reproducteur femelle:		
Aucun des composants n'est compris.		
· Agents chimiques reconnus pour avoir des propriétés toxiques sur le système reproducteur mâle:		
Aucun des composants n'est compris.		
· Agents chimiques reconnus pour avoir des propriétés toxiques sur le développement:		
67-56-1	Méthanol	
· EPA (Environmental Protection Agency)		
50-00-0	Formaldéhyde	B1
· TLV (Valeurs limites d'exposition établies par ACGIH)		
50-00-0	Formaldéhyde	A2
· NIOSH-Ca (National Institute for Occupational Safety and Health)		
50-00-0	Formaldéhyde	

CA/FR

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité
*selon DORS/2015-17 et OSHA 29 CFR parties 1910, 1915,
1926*

Nom du produit ***POLI À MEUBLES À L'ARÔME CHAMPÊTRE***

(suite de la page 6)

16 Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· **Date de création ou de révision:** 19.06.2015

· **Acronymes et abréviations:**

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

ACGIH: American Conference of Governmental Industrial Hygienists

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

NFPA: National Fire Protection Association (USA)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

Eye Irrit. 2A: Serious eye damage/eye irritation, Hazard Category 2A

CA/FR

Section 3. Composition/information sur les ingrédients

Substance/préparation : Mélange

Toute concentration présentée comme une plage vise à protéger la confidentialité ou est expliquée par une variation entre les lots.

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

Section 4. Premiers soins

Description des premiers soins nécessaires

- Contact avec les yeux** : Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. En cas d'irritation, consulter un médecin.
- Inhalation** : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Consulter un médecin si des symptômes se développent.
- Contact avec la peau** : Rincer la peau contaminée avec beaucoup d'eau. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Consulter un médecin si des symptômes se développent.
- Ingestion** : Laver la bouche avec de l'eau. Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas d'ingestion de la matière et si la personne exposée est consciente, lui donner de petites quantités d'eau à boire. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. Consulter un médecin si des symptômes se développent.

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

Effets aigus potentiels sur la santé

- Contact avec les yeux** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Inhalation** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Contact avec la peau** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Ingestion** : Aucun effet important ou danger critique connu.

Signes/symptômes de surexposition

- Contact avec les yeux** : Aucune donnée spécifique.
- Inhalation** : Aucune donnée spécifique.
- Contact avec la peau** : Aucune donnée spécifique.
- Ingestion** : Aucune donnée spécifique.

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

- Note au médecin traitant** : Traitement symptomatique requis. Contactez le spécialiste en traitement de poison immédiatement si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.
- Traitements particuliers** : Pas de traitement particulier.
- Protection des sauveteurs** : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate.

Voir Information toxicologique (section 11)

Section 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Moyens d'extinction

- Agents extincteurs appropriés** : Employer un agent extincteur qui convient aux feux environnants.
- Agents extincteurs inappropriés** : Aucun connu.

Dangers spécifiques du produit : Si ce produit est chauffé ou se trouve au contact du feu, une augmentation de pression se produit et le conteneur peut éclater.

Produit de décomposition thermique dangereux : Aucune donnée spécifique.

Mesures spéciales de protection pour les pompiers : En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate.

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu : Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat, ainsi qu'un appareil respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à pression positive.

Section 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Pour le personnel non affecté aux urgences : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes gênantes ou non protégées. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Porter un équipement de protection individuelle approprié.

Intervenants en cas d'urgence : Si des vêtements spécialisés sont requis pour traiter un déversement, prendre note de tout renseignement donné à la Section 8 sur les matériaux appropriés ou non. Consultez également les renseignements sous « Pour le personnel non affecté aux urgences ».

Précautions environnementales : Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. Avertir les autorités compétentes si le produit a engendré une pollution environnementale (égouts, voies navigables, sol ou air).

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Petit déversement : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement. Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau. Sinon, ou si la matière est insoluble dans l'eau, absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un conteneur à déchets approprié. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée.

Grand déversement : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement. Empêcher la pénétration dans les égouts, les cours d'eau, les sous-sol ou les zones confinées. Éliminer les déversements dans une station de traitement des effluents ou procéder de la façon suivante. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale (voir Section 13). Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Nota : Voir Section 1 pour de l'information relative aux urgences et voir Section 13 pour l'élimination des déchets.

Section 7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

- Mesures de protection** : Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).
- Conseils sur l'hygiène générale au travail** : Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou traité. Les personnes travaillant avec ce produit devraient se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant de pénétrer dans des aires de repas. Consulter également la Section 8 pour d'autres renseignements sur les mesures d'hygiène.
- Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités** : Entreposer conformément à la réglementation locale. Entreposer dans le contenant original à l'abri de la lumière solaire, dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des substances incompatibles (voir la Section 10), de la nourriture et de la boisson. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Voir la section 10 relative aux matières incompatibles avant la manutention ou l'utilisation.

Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Aucun.

- Contrôles d'ingénierie appropriés** : Une bonne ventilation générale devrait être suffisante pour contrôler l'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air.
- Contrôle de l'action des agents d'environnement** : Il importe de tester les émissions provenant des systèmes d'aération et du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

Mesures de protection individuelle

- Mesures d'hygiène** : Après manipulation de produits chimiques, lavez-vous les mains, les avant-bras et le visage avec soin avant de manger, de fumer, d'aller aux toilettes et une fois votre travail terminé. Utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Assurez-vous que des bassins oculaires et des douches de décontamination sont installés près des postes de travail.
- Protection oculaire/ faciale** : Le port de lunettes de sécurité conformes à une norme approuvée est obligatoire quand une évaluation des risques le préconise pour éviter toute exposition aux éclaboussures de liquides, à la buée, aux gaz ou aux poussières. Si un contact est possible, les protections suivantes doivent être portées, à moins qu'une évaluation indique un besoin pour une protection supérieure : lunettes de sécurité avec écrans de protection latéraux.
- Protection de la peau**
- Protection des mains** : Lors de la manipulation de produits chimiques, porter en permanence des gants étanches et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire.
- Protection du corps** : L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus, et approuvé par un expert avant toute manipulation de ce produit.
- Autre protection pour la peau** : Il faut sélectionner des chaussures appropriées et toute autre mesure appropriée de protection de la peau en fonction de la tâche en cours et des risques en cause et cette sélection doit être approuvée par un spécialiste avant de manipuler ce produit.

Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Protection respiratoire : En fonction du risque et de la possibilité d'une exposition, choisir un respirateur qui est conforme à la norme ou certification appropriée. Les respirateurs doivent être utilisés suivant un programme de protection pour assurer un ajustement, une formation appropriée et d'aspects d'utilisation importants.

Section 9. Propriétés physiques et chimiques

Apparence

État physique : Liquide.
Couleur : Non disponible.
Odeur : Non disponible.
Seuil olfactif : Non disponible.
pH : Non disponible.
Point de fusion : Non disponible.
Point d'ébullition : Non disponible.
Point d'éclair : Non disponible.
Densité relative : Non disponible.
Solubilité : Non disponible.
Solubilité dans l'eau (g/l) : Non disponible.
Viscosité : Non disponible.
Teneur en COV (usage industriel) : 0,0124 lbs/gal (1,5 g/l)

Section 10. Stabilité et réactivité

Réactivité : Aucune donnée d'essai spécifique à la réactivité disponible pour ce produit ou ses ingrédients.

Stabilité chimique : Le produit est stable.

Risque de réactions dangereuses : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.

Conditions à éviter : Aucune donnée spécifique.

Matériaux incompatibles : Aucune donnée spécifique.

Produits de décomposition dangereux : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

Section 11. Données toxicologiques

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Aucun effet important ou danger critique connu.

Irritation/Corrosion

Aucun effet important ou danger critique connu.

Sensibilisation

Section 11. Données toxicologiques

Aucun effet important ou danger critique connu.

Mutagénicité

Aucun effet important ou danger critique connu.

Cancérogénicité

Aucun effet important ou danger critique connu.

Toxicité pour la reproduction

Aucun effet important ou danger critique connu.

Tératogénicité

Aucun effet important ou danger critique connu.

Toxicité systémique pour certains organes cibles - exposition unique -

Aucun effet important ou danger critique connu.

Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées -

Aucun effet important ou danger critique connu.

Risque d'absorption par aspiration

Aucun effet important ou danger critique connu.

Renseignements sur les voies d'exposition probables : Non disponible.

Effets aigus potentiels sur la santé

Contact avec les yeux : Aucun effet important ou danger critique connu.

Inhalation : Aucun effet important ou danger critique connu.

Contact avec la peau : Aucun effet important ou danger critique connu.

Ingestion : Aucun effet important ou danger critique connu.

Symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Contact avec les yeux : Aucune donnée spécifique.

Inhalation : Aucune donnée spécifique.

Contact avec la peau : Aucune donnée spécifique.

Ingestion : Aucune donnée spécifique.

Effets différés et immédiats ainsi que les effets chroniques causés par une exposition à court et à long terme

Exposition de courte durée

Effets immédiats possibles : Non disponible.

Effets différés possibles : Non disponible.

Exposition de longue durée

Effets immédiats possibles : Non disponible.

Effets différés possibles : Non disponible.

Effets chroniques potentiels sur la santé

Aucun effet important ou danger critique connu.

Généralités : Aucun effet important ou danger critique connu.

Section 11. Données toxicologiques

Cancérogénicité	: Aucun effet important ou danger critique connu.
Mutagénicité	: Aucun effet important ou danger critique connu.
Tératogénicité	: Aucun effet important ou danger critique connu.
Effets sur le développement	: Aucun effet important ou danger critique connu.
Effets sur la fertilité	: Aucun effet important ou danger critique connu.

Valeurs numériques de toxicité

Estimations de la toxicité aiguë

Non disponible.

Section 12. Données écologiques

Toxicité

Non disponible.

Persistance et dégradation

Non disponible.

Potentiel de bioaccumulation

Non disponible.

Mobilité dans le sol

Coefficient de répartition sol/eau (K_{oc}) : Non disponible.

Autres effets nocifs : Aucun effet important ou danger critique connu.

Section 13. Données sur l'élimination

Méthodes d'élimination : Il est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets chaque fois que possible. La mise au rebut de ce produit, des solutions et de tous les co-produits doit obéir en permanence aux dispositions de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et demeurer conforme aux exigences des pouvoirs publics locaux. Éliminer le surplus et les produits non recyclables par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes. L'emballage des déchets doit être recyclé. L'incinération ou l'enfouissement sanitaire ne doivent être considérés que lorsque le recyclage n'est pas possible. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Les conteneurs vides ou les doublures peuvent retenir des résidus de produit. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts.

Section 14. Informations relatives au transport

	Classification pour le DOT	Classification pour le TMD	Classement mexicain	IMDG	IATA
Numéro ONU	Non réglementé.	Non réglementé.	Non réglementé.	Not regulated.	Not regulated.
Désignation officielle de transport de l'ONU	-	-	-	-	-
Classe de danger relative au transport	-	-	-	-	-
Groupe d'emballage	-	-	-	-	-
Dangers environnementaux	Non.	Non.	Non.	No.	No.

Protections spéciales pour l'utilisateur : **Transport avec les utilisateurs locaux** : toujours transporter dans des conditionnements qui sont corrects et sécurisés. S'assurer que les personnes transportant le produit connaissent les mesures à prendre en cas d'accident ou de déversement accidentel.

Transport en vrac aux termes de l'annexe II de la Convention MARPOL et du Recueil IBC : Non disponible.

Section 15. Informations sur la réglementation

Canada

INRP canadien : Aucun des composants n'est répertorié.

Substances toxiques au sens de la LCPE (Loi canadienne sur la protection de l'environnement) : Aucun des composants n'est répertorié.

États-Unis

Réglementations États-Unis : **TSCA 8(a) PAIR**: Décaldéhyde
TSCA 8(a) CDR Exempt/Partial exemption: Indéterminé

Clean Air Act Section 112 (b) Hazardous Air Pollutants (HAPs) : Non inscrit

Clean Air Act Section 602 Class I Substances : Non inscrit

Clean Air Act Section 602 Class II Substances : Non inscrit

DEA List I Chemicals (Precursor Chemicals) : Non inscrit

Section 15. Informations sur la réglementation

DEA List II Chemicals (Essential Chemicals) : Non inscrit

SARA 302/304

Composition/information sur les ingrédients

Aucun produit n'a été trouvé.

SARA 304 RQ : Non applicable.

SARA 311/312

Classification : Non applicable.

Composition/information sur les ingrédients

Aucun produit n'a été trouvé.

Californie prop. 65

⚠ ATTENTION: Ce produit peut vous exposer à C.I. Solvent Yellow 14, identifié par l'État de Californie comme pouvant causer le cancer. Pour de plus amples informations, prière de consulter www.P65Warnings.ca.gov.

Nom des ingrédients	Pas de niveau de risque significatif	Posologie maximum acceptable
C.I. Solvent Yellow 14		

Mexique

National Fire Protection Association (États-Unis)



Reproduit avec l'autorisation de la norme NFPA 704-2001, Identification de risques de matériaux pour intervention d'urgence Copyright © 1997, National Fire Protection Association, Quincy, MA 02269, États-Unis. Le matériel reproduit ne représente pas la position officielle ou complète de la National Fire Protection Association (Association nationale de lutte contre les incendies) sur le sujet, et qui est représentée uniquement par la norme dans son intégralité.

Copyright © 2001, National Fire Protection Association, Quincy, MA 02269, États-Unis. Ce système d'avertissement doit être interprété et utilisé uniquement par les personnes ayant reçu une formation appropriée pour détecter les dangers d'incendie, d'instabilité et pour la santé des produits chimiques. On renvoie l'utilisateur à un nombre limité de produits chimiques ayant les classifications recommandées dans les guides NFPA 49 et NFPA 325, qui doivent servir de lignes directrices uniquement. Que les produits chimiques soient classifiés ou non par la NFPA, quiconque se sert des systèmes 704 pour classifier les produits chimiques le fait à ses propres risques.

Réglementations Internationales

Liste des substances chimiques des tableaux I, II et III de la Convention sur les armes chimiques

Non inscrit.

Protocole de Montréal (Annexes A, B, C, E)

Non inscrit.

Convention de Stockholm relative aux polluants organiques persistants

Non inscrit.

Convention de Rotterdam sur le consentement préalable donné en connaissance de cause (PIC)

Non inscrit.

Protocole d'Aarhus de la CEE-ONU relatif aux POP et aux métaux lourds

Non inscrit.

Section 16. Autres informations

Procédure utilisée pour préparer la classification

Classification	Justification
Non classé.	

Historique

Date d'impression	: 2018-10-23
Date d'édition/Date de révision	: 2018-08-13
Date de publication précédente	: Aucune validation antérieure
Version	: 1
Légende des abréviations	: ETA = Estimation de la toxicité aiguë FBC = Facteur de bioconcentration SGH = Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques IATA = Association international du transport aérien CVI = conteneurs en vrac intermédiaires code IMDG = code maritime international des marchandises dangereuses LogKoe = coefficient de partage octanol/eau MARPOL = Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires de 1973, telle que modifiée par le Protocole de 1978. ("MARPOL" = pollution maritime) NU = Nations Unies

Références : Non disponible.

▣ Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

Avis au lecteur

AVERTISSEMENT Les renseignements fournis sont exacts au meilleur de notre connaissance, selon l'information dont nous disposons et de bonne foi, à la date de leur publication. Les informations fournies ne sont que des indications pour la manipulation sécuritaire, l'utilisation, le traitement, l'entreposage, le transport, l'élimination et la relâche du produit et ne doivent pas être considérées comme une garantie ou une spécification de qualité. Les informations ne concernent que le produit spécifique désigné et peuvent ne pas être valables pour ce produit utilisé en combinaison avec d'autres substances ou dans tout procédé, à moins d'indication contraire. Tri-Texco Inc. ne peut garantir comment tout produit associé à cette information performera en combinaison avec d'autres substances ou dans les procédés de l'utilisateur. En raison des variations possibles dans les méthodes, les conditions d'expérimentation et les équipements utilisés commercialement dans le traitement de ces matières, aucune garantie n'est faite quant à la pertinence des informations ou des produits pour les applications divulguées par l'utilisateur. Tri-Texco Inc. ne sera pas responsable et l'utilisateur assume tous les risques et la responsabilité pour toute utilisation ou manipulation de produit hors du contrôle direct de Tri-Texco Inc. **TRI-TEXCO INC. NE DONNE AUCUNE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, INCLUANT MAIS SANS LIMITATION, LES GARANTIES IMPLICITES DE QUALITÉ OU L'APTITUDE À UN USAGE PARTICULIER.** Il est de la responsabilité de l'utilisateur de déterminer s'il y a des questions relatives à la contrefaçon de brevet d'un composant ou une combinaison d'éléments relatifs à l'information fournie. Aucune disposition des présentes ne doit être considérée comme une autorisation, une recommandation, ou comme une incitation à la pratique d'une invention brevetée sans l'autorisation du titulaire du brevet. En raison de changements possibles dans les lois et règlements, ainsi que les possibles changements dans nos produits, nous ne pouvons garantir que l'état de ce produit demeurera inchangé. Par conséquent, nous recommandons que l'utilisateur vérifie périodiquement le statut du produit.

Section 1. Identification

Nom du produit : TRICOFINISH PAL/EFFACE ÉRAFLURES PÂLE (686234/688234/686240/777098)
Code du produit : C9640997100
Type de produit : Liquide.

Utilisations pertinentes identifiées de la substance ou du mélange et utilisations non recommandées

Non applicable.

Données relatives au fournisseur : **Dover Finishing Products Inc.**
180 Ave du Voyageur, Pointe-Claire, QC H9R 6A8
Sans frais : 1-800-354-4445 Tél.: 514-420-6030 Téléc.: 514-307-6050
Email: dfpservice@dfp.ca

Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence (24/7) : **Canada : 1-613-996-6666 (Canutec)**
États-Unis : 1-800-424-9300 (Chemtrec)

Section 2. Identification des dangers

Statut OSHA/HCS : Alors que ce produit n'est pas considéré dangereux selon la norme OSHA sur la communication de renseignements à l'égard des matières dangereuses (29 CFR 1910.1200), cette fiche signalétique contient des informations utiles critiques pour une manipulation prudente et une utilisation convenable du produit. Cette fiche signalétique devrait être conservée et mise à la disposition des employés et tout autre utilisateur du produit.

Classement de la substance ou du mélange : Non classé.

Éléments d'étiquetage SGH

Mention d'avertissement : Pas de mention de danger.
Mentions de danger : Aucun effet important ou danger critique connu.

Conseils de prudence

Généralités : Lire l'étiquette avant utilisation. Tenir hors de portée des enfants. En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
Prévention : Non applicable.
Intervention : Non applicable.
Stockage : Non applicable.
Élimination : Non applicable.
Dangers non classés ailleurs : Aucun connu.

Section 3. Composition/information sur les ingrédients

Substance/préparation : Mélange

Toute concentration présentée comme une plage vise à protéger la confidentialité ou est expliquée par une variation entre les lots.

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

Section 4. Premiers soins

Description des premiers soins nécessaires

- Contact avec les yeux** : Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. En cas d'irritation, consulter un médecin.
- Inhalation** : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Consulter un médecin si des symptômes se développent.
- Contact avec la peau** : Rincer la peau contaminée avec beaucoup d'eau. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Consulter un médecin si des symptômes se développent.
- Ingestion** : Laver la bouche avec de l'eau. Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas d'ingestion de la matière et si la personne exposée est consciente, lui donner de petites quantités d'eau à boire. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. Consulter un médecin si des symptômes se développent.

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

Effets aigus potentiels sur la santé

- Contact avec les yeux** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Inhalation** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Contact avec la peau** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Ingestion** : Aucun effet important ou danger critique connu.

Signes/symptômes de surexposition

- Contact avec les yeux** : Aucune donnée spécifique.
- Inhalation** : Aucune donnée spécifique.
- Contact avec la peau** : Aucune donnée spécifique.
- Ingestion** : Aucune donnée spécifique.

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

- Note au médecin traitant** : Traitement symptomatique requis. Contactez le spécialiste en traitement de poison immédiatement si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.
- Traitements particuliers** : Pas de traitement particulier.
- Protection des sauveteurs** : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate.

Voir Information toxicologique (section 11)

Section 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Moyens d'extinction

- Agents extincteurs appropriés** : Employer un agent extincteur qui convient aux feux environnants.
- Agents extincteurs inappropriés** : Aucun connu.

Dangers spécifiques du produit : Si ce produit est chauffé ou se trouve au contact du feu, une augmentation de pression se produit et le conteneur peut éclater.

Produit de décomposition thermique dangereux : Aucune donnée spécifique.

Mesures spéciales de protection pour les pompiers : En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate.

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu : Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat, ainsi qu'un appareil respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à pression positive.

Section 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Pour le personnel non affecté aux urgences : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes gênantes ou non protégées. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Porter un équipement de protection individuelle approprié.

Intervenants en cas d'urgence : Si des vêtements spécialisés sont requis pour traiter un déversement, prendre note de tout renseignement donné à la Section 8 sur les matériaux appropriés ou non. Consultez également les renseignements sous « Pour le personnel non affecté aux urgences ».

Précautions environnementales : Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. Avertir les autorités compétentes si le produit a engendré une pollution environnementale (égouts, voies navigables, sol ou air).

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Petit déversement : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement. Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau. Sinon, ou si la matière est insoluble dans l'eau, absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un conteneur à déchets approprié. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée.

Grand déversement : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement. Empêcher la pénétration dans les égouts, les cours d'eau, les sous-sol ou les zones confinées. Éliminer les déversements dans une station de traitement des effluents ou procéder de la façon suivante. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale (voir Section 13). Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Nota : Voir Section 1 pour de l'information relative aux urgences et voir Section 13 pour l'élimination des déchets.

Section 7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

- Mesures de protection** : Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).
- Conseils sur l'hygiène générale au travail** : Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou traité. Les personnes travaillant avec ce produit devraient se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant de pénétrer dans des aires de repas. Consulter également la Section 8 pour d'autres renseignements sur les mesures d'hygiène.
- Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités** : Entreposer conformément à la réglementation locale. Entreposer dans le contenant original à l'abri de la lumière solaire, dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des substances incompatibles (voir la Section 10), de la nourriture et de la boisson. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Voir la section 10 relative aux matières incompatibles avant la manutention ou l'utilisation.

Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Aucun.

- Contrôles d'ingénierie appropriés** : Une bonne ventilation générale devrait être suffisante pour contrôler l'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air.
- Contrôle de l'action des agents d'environnement** : Il importe de tester les émissions provenant des systèmes d'aération et du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

Mesures de protection individuelle

- Mesures d'hygiène** : Après manipulation de produits chimiques, lavez-vous les mains, les avant-bras et le visage avec soin avant de manger, de fumer, d'aller aux toilettes et une fois votre travail terminé. Utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Assurez-vous que des bassins oculaires et des douches de décontamination sont installés près des postes de travail.
- Protection oculaire/ faciale** : Le port de lunettes de sécurité conformes à une norme approuvée est obligatoire quand une évaluation des risques le préconise pour éviter toute exposition aux éclaboussures de liquides, à la buée, aux gaz ou aux poussières. Si un contact est possible, les protections suivantes doivent être portées, à moins qu'une évaluation indique un besoin pour une protection supérieure : lunettes de sécurité avec écrans de protection latéraux.
- Protection de la peau**
- Protection des mains** : Lors de la manipulation de produits chimiques, porter en permanence des gants étanches et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire.
- Protection du corps** : L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus, et approuvé par un expert avant toute manipulation de ce produit.
- Autre protection pour la peau** : Il faut sélectionner des chaussures appropriées et toute autre mesure appropriée de protection de la peau en fonction de la tâche en cours et des risques en cause et cette sélection doit être approuvée par un spécialiste avant de manipuler ce produit.

Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Protection respiratoire : En fonction du risque et de la possibilité d'une exposition, choisir un respirateur qui est conforme à la norme ou certification appropriée. Les respirateurs doivent être utilisés suivant un programme de protection pour assurer un ajustement, une formation appropriée et d'aspects d'utilisation importants.

Section 9. Propriétés physiques et chimiques

Apparence

État physique : Liquide.
Couleur : Non disponible.
Odeur : Non disponible.
Seuil olfactif : Non disponible.
pH : Non disponible.
Point de fusion : Non disponible.
Point d'ébullition : Non disponible.
Point d'éclair : Non disponible.
Densité relative : Non disponible.
Solubilité : Non disponible.
Solubilité dans l'eau (g/l) : Non disponible.
Viscosité : Non disponible.
Teneur en COV (usage industriel) : 0,0123 lbs/gal (1,5 g/l)

Section 10. Stabilité et réactivité

Réactivité : Aucune donnée d'essai spécifique à la réactivité disponible pour ce produit ou ses ingrédients.

Stabilité chimique : Le produit est stable.

Risque de réactions dangereuses : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.

Conditions à éviter : Aucune donnée spécifique.

Matériaux incompatibles : Aucune donnée spécifique.

Produits de décomposition dangereux : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

Section 11. Données toxicologiques

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Aucun effet important ou danger critique connu.

Irritation/Corrosion

Aucun effet important ou danger critique connu.

Sensibilisation

Section 11. Données toxicologiques

Aucun effet important ou danger critique connu.

Mutagénicité

Aucun effet important ou danger critique connu.

Cancérogénicité

Aucun effet important ou danger critique connu.

Toxicité pour la reproduction

Aucun effet important ou danger critique connu.

Tératogénicité

Aucun effet important ou danger critique connu.

Toxicité systémique pour certains organes cibles - exposition unique -

Aucun effet important ou danger critique connu.

Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées -

Aucun effet important ou danger critique connu.

Risque d'absorption par aspiration

Aucun effet important ou danger critique connu.

Renseignements sur les voies d'exposition probables : Non disponible.

Effets aigus potentiels sur la santé

Contact avec les yeux : Aucun effet important ou danger critique connu.

Inhalation : Aucun effet important ou danger critique connu.

Contact avec la peau : Aucun effet important ou danger critique connu.

Ingestion : Aucun effet important ou danger critique connu.

Symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Contact avec les yeux : Aucune donnée spécifique.

Inhalation : Aucune donnée spécifique.

Contact avec la peau : Aucune donnée spécifique.

Ingestion : Aucune donnée spécifique.

Effets différés et immédiats ainsi que les effets chroniques causés par une exposition à court et à long terme

Exposition de courte durée

Effets immédiats possibles : Non disponible.

Effets différés possibles : Non disponible.

Exposition de longue durée

Effets immédiats possibles : Non disponible.

Effets différés possibles : Non disponible.

Effets chroniques potentiels sur la santé

Aucun effet important ou danger critique connu.

Généralités : Aucun effet important ou danger critique connu.

Section 11. Données toxicologiques

Cancérogénicité	: Aucun effet important ou danger critique connu.
Mutagénicité	: Aucun effet important ou danger critique connu.
Tératogénicité	: Aucun effet important ou danger critique connu.
Effets sur le développement	: Aucun effet important ou danger critique connu.
Effets sur la fertilité	: Aucun effet important ou danger critique connu.

Valeurs numériques de toxicité

Estimations de la toxicité aiguë

Non disponible.

Section 12. Données écologiques

Toxicité

Non disponible.

Persistance et dégradation

Non disponible.

Potentiel de bioaccumulation

Non disponible.

Mobilité dans le sol

Coefficient de répartition sol/eau (K_{oc}) : Non disponible.

Autres effets nocifs : Aucun effet important ou danger critique connu.

Section 13. Données sur l'élimination

Méthodes d'élimination : Il est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets chaque fois que possible. La mise au rebut de ce produit, des solutions et de tous les co-produits doit obéir en permanence aux dispositions de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et demeurer conforme aux exigences des pouvoirs publics locaux. Éliminer le surplus et les produits non recyclables par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes. L'emballage des déchets doit être recyclé. L'incinération ou l'enfouissement sanitaire ne doivent être considérés que lorsque le recyclage n'est pas possible. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Les conteneurs vides ou les doublures peuvent retenir des résidus de produit. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts.

Section 14. Informations relatives au transport

	Classification pour le DOT	Classification pour le TMD	Classement mexicain	IMDG	IATA
Numéro ONU	Non réglementé.	Non réglementé.	Non réglementé.	Not regulated.	Not regulated.
Désignation officielle de transport de l'ONU	-	-	-	-	-
Classe de danger relative au transport	-	-	-	-	-
Groupe d'emballage	-	-	-	-	-
Dangers environnementaux	Non.	Non.	Non.	No.	No.

Protections spéciales pour l'utilisateur : **Transport avec les utilisateurs locaux** : toujours transporter dans des conditionnements qui sont corrects et sécurisés. S'assurer que les personnes transportant le produit connaissent les mesures à prendre en cas d'accident ou de déversement accidentel.

Transport en vrac aux termes de l'annexe II de la Convention MARPOL et du Recueil IBC : Non disponible.

Section 15. Informations sur la réglementation

Canada

INRP canadien : Aucun des composants n'est répertorié.

Substances toxiques au sens de la LCPE (Loi canadienne sur la protection de l'environnement) : Aucun des composants n'est répertorié.

États-Unis

Réglementations États-Unis : **TSCA 8(a) PAIR**: Décaldéhyde
TSCA 8(a) CDR Exempt/Partial exemption: Indéterminé

Clean Air Act Section 112 (b) Hazardous Air Pollutants (HAPs) : Référencé

Clean Air Act Section 602 Class I Substances : Non inscrit

Clean Air Act Section 602 Class II Substances : Non inscrit

DEA List I Chemicals (Precursor Chemicals) : Non inscrit

Section 15. Informations sur la réglementation

DEA List II Chemicals (Essential Chemicals) : Non inscrit

SARA 302/304

Composition/information sur les ingrédients

Aucun produit n'a été trouvé.

SARA 304 RQ : Non applicable.

SARA 311/312

Classification : Non applicable.

Composition/information sur les ingrédients

Aucun produit n'a été trouvé.

Californie prop. 65

⚠ ATTENTION: Ce produit peut vous exposer à 4-Diméthylaminoazobenzène, identifié par l'État de Californie comme pouvant causer le cancer. Pour de plus amples informations, prière de consulter www.P65Warnings.ca.gov.

Nom des ingrédients	Pas de niveau de risque significatif	Posologie maximum acceptable
4-Diméthylaminoazobenzène	Oui.	

Mexique

National Fire Protection Association (États-Unis)



Reproduit avec l'autorisation de la norme NFPA 704-2001, Identification de risques de matériaux pour intervention d'urgence Copyright © 1997, National Fire Protection Association, Quincy, MA 02269, États-Unis. Le matériel reproduit ne représente pas la position officielle ou complète de la National Fire Protection Association (Association nationale de lutte contre les incendies) sur le sujet, et qui est représentée uniquement par la norme dans son intégralité.

Copyright © 2001, National Fire Protection Association, Quincy, MA 02269, États-Unis. Ce système d'avertissement doit être interprété et utilisé uniquement par les personnes ayant reçu une formation appropriée pour détecter les dangers d'incendie, d'instabilité et pour la santé des produits chimiques. On renvoie l'utilisateur à un nombre limité de produits chimiques ayant les classifications recommandées dans les guides NFPA 49 et NFPA 325, qui doivent servir de lignes directrices uniquement. Que les produits chimiques soient classifiés ou non par la NFPA, quiconque se sert des systèmes 704 pour classifier les produits chimiques le fait à ses propres risques.

Réglementations Internationales

Liste des substances chimiques des tableaux I, II et III de la Convention sur les armes chimiques

Non inscrit.

Protocole de Montréal (Annexes A, B, C, E)

Non inscrit.

Convention de Stockholm relative aux polluants organiques persistants

Non inscrit.

Convention de Rotterdam sur le consentement préalable donné en connaissance de cause (PIC)

Non inscrit.

Protocole d'Aarhus de la CEE-ONU relatif aux POP et aux métaux lourds

Non inscrit.

Section 16. Autres informations

Procédure utilisée pour préparer la classification

Classification	Justification
Non classé.	

Historique

Date d'impression	: 2018-10-23
Date d'édition/Date de révision	: 2018-08-13
Date de publication précédente	: Aucune validation antérieure
Version	: 1
Légende des abréviations	: ETA = Estimation de la toxicité aiguë FBC = Facteur de bioconcentration SGH = Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques IATA = Association international du transport aérien CVI = conteneurs en vrac intermédiaires code IMDG = code maritime international des marchandises dangereuses LogKoe = coefficient de partage octanol/eau MARPOL = Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires de 1973, telle que modifiée par le Protocole de 1978. ("MARPOL" = pollution maritime) NU = Nations Unies

Références : Non disponible.

▣ Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

Avis au lecteur

AVERTISSEMENT Les renseignements fournis sont exacts au meilleur de notre connaissance, selon l'information dont nous disposons et de bonne foi, à la date de leur publication. Les informations fournies ne sont que des indications pour la manipulation sécuritaire, l'utilisation, le traitement, l'entreposage, le transport, l'élimination et la relâche du produit et ne doivent pas être considérées comme une garantie ou une spécification de qualité. Les informations ne concernent que le produit spécifique désigné et peuvent ne pas être valables pour ce produit utilisé en combinaison avec d'autres substances ou dans tout procédé, à moins d'indication contraire. Tri-Texco Inc. ne peut garantir comment tout produit associé à cette information performera en combinaison avec d'autres substances ou dans les procédés de l'utilisateur. En raison des variations possibles dans les méthodes, les conditions d'expérimentation et les équipements utilisés commercialement dans le traitement de ces matières, aucune garantie n'est faite quant à la pertinence des informations ou des produits pour les applications divulguées par l'utilisateur. Tri-Texco Inc. ne sera pas responsable et l'utilisateur assume tous les risques et la responsabilité pour toute utilisation ou manipulation de produit hors du contrôle direct de Tri-Texco Inc. **TRI-TEXCO INC. NE DONNE AUCUNE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, INCLUANT MAIS SANS LIMITATION, LES GARANTIES IMPLICITES DE QUALITÉ OU L'APTITUDE À UN USAGE PARTICULIER.** Il est de la responsabilité de l'utilisateur de déterminer s'il y a des questions relatives à la contrefaçon de brevet d'un composant ou une combinaison d'éléments relatifs à l'information fournie. Aucune disposition des présentes ne doit être considérée comme une autorisation, une recommandation, ou comme une incitation à la pratique d'une invention brevetée sans l'autorisation du titulaire du brevet. En raison de changements possibles dans les lois et règlements, ainsi que les possibles changements dans nos produits, nous ne pouvons garantir que l'état de ce produit demeurera inchangé. Par conséquent, nous recommandons que l'utilisateur vérifie périodiquement le statut du produit.



Bâtonnets de retouche – Tout couleurs

Fiche de données de sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

Date d'émission: 11/15/2018 Date de révision: 11/15/2018 Version: 1.0

SECTION 1: Identification

1.1. Identification

Forme du produit : Mélange
Nom du produit : Bâtonnet de remplissage Dover et Secret du Métier –Tout Couleurs

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/mélange : Réparation de meubles en bois

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

Dover Finishing Products, Inc.
180 Avenue du Voyageur
Pointe-Claire, QC H9R 6A8 - Canada
T 514-420-6030
dfpservice@dfp.ca

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : 1-800-354-4445

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification GHS

Non classé

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage GHS

Étiquetage non applicable

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.4. Toxicité aiguë inconnue

Non applicable

SECTION 3: Composition/information sur les ingrédients

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%
Paraffine (cire de)	(n° CAS) 8002-74-2	30 - 60
Talc	(n° CAS) 14807-96-6	10 - 30
Titane (dioxyde de)	(n° CAS) 13463-67-7	1 - 5
Noir de carbone	(n° CAS) 1333-86-4	1 - 5

*Nom chimique, numéro CAS et/ou la concentration exacte ont été tenus au secret commercial

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins après inhalation : S'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Consulter un médecin en cas de malaise.

Premiers soins après contact avec la peau : En cas d'irritation cutanée: Laver la peau avec beaucoup d'eau. Consulter un médecin si l'irritation persiste.

Premiers soins après contact oculaire : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.

Premiers soins après ingestion : Ne pas faire vomir sans l'avis d'un médecin. Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. Consulter un médecin en cas de malaise.

Bâtonnets de retouche – Tout couleurs

Fiche de données de sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets après inhalation	: Peut causer une irritation des voies respiratoires.
Symptômes/effets après contact avec la peau	: Peut provoquer une irritation de la peau. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Peut provoquer une irritation des yeux. Les symptômes peuvent inclure un inconfort ou des douleurs, un clignement excessif des paupières et une production excessive de larmes, avec une rougeur prononcée et un gonflement.
Symptômes/effets après ingestion	: Peut être nocif en cas d'ingestion. Peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Des symptômes peuvent apparaître ultérieurement. En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	: Mousse. Produit chimique sec. Dioxyde de carbone.
Agents d'extinction non appropriés	: Aucun connu.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie	: Le matériau ne brûlera pas à moins qu'il soit préchauffé. Les produits de combustion peuvent inclure, sans s'y limiter : oxydes de carbone.
Réactivité	: Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

5.3. Conseils aux pompiers

Protection en cas d'incendie	: Rester en amont du vent par rapport à l'incendie. Porter un habit pare feu complet incluant un équipement de respiration (SCBA).
------------------------------	--

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales	: Porter les vêtements protecteurs recommandés dans la section 8. Isoler la zone de danger et interdire l'accès au personnel non protégé et non autorisé.
-------------------	---

6.1.1. Pour les non-secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

6.1.2. Pour les secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention	: Contenir le déversement puis le placer ensuite dans un conteneur adapté. Ne pas laisser s'écouler dans les égouts ni dans les cours d'eau. Utiliser l'équipement de protection individuelle (EPI) approprié.
Procédés de nettoyage	: Balayer ou pelleter le produit déversé et le mettre dans un récipient approprié pour élimination.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle"

SECTION 7: Manutention et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	: Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Ne pas avaler. Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
Mesures d'hygiène	: Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Se laver les mains après toute manipulation.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage	: Conserver hors de la portée des enfants. Conserver dans un endroit sec et frais.
------------------------	--

Bâtonnets de retouche – Tout couleurs

Fiche de données de sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

SECTION 8: Contrôle de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Paraffine (cire de) (8002-74-2)		
ACGIH	ACGIH TWA (mg/m ³)	2 mg/m ³ (fume)
ACGIH	Remarque (ACGIH)	URT irr; nausea
NIOSH	NIOSH REL (TWA) (mg/m ³)	2 mg/m ³ (fume)
Talc (14807-96-6)		
ACGIH	ACGIH TWA (mg/m ³)	2 mg/m ³ (particulate matter containing no asbestos and <1% crystalline silica, respirable particulate matter)
OSHA	OSHA PEL (TWA) (ppm)	20 mppcf
OSHA	Remarque (OSHA)	Table Z-3. CAS No. source: eCFR Table Z-1.
IDLH	US IDLH (mg/m ³)	1000 mg/m ³ (containing no asbestos and <1% quartz)
NIOSH	NIOSH REL (TWA) (mg/m ³)	2 mg/m ³ (containing no Asbestos and <1% Quartz-respirable dust)
Noir de carbone (1333-86-4)		
ACGIH	ACGIH TWA (mg/m ³)	3 mg/m ³ (inhalable particulate matter)
ACGIH	Remarque (ACGIH)	Bronchitis
OSHA	OSHA PEL (TWA) (mg/m ³)	3,5 mg/m ³
IDLH	US IDLH (mg/m ³)	1750 mg/m ³
NIOSH	NIOSH REL (TWA) (mg/m ³)	3,5 mg/m ³ 0,1 mg/m ³ (Carbon black in presence of Polycyclic aromatic hydrocarbons)
Titane (dioxyde de) (13463-67-7)		
ACGIH	ACGIH TWA (mg/m ³)	10 mg/m ³
ACGIH	Remarque (ACGIH)	LRT irr; A4 (Confirmed Animal Carcinogen with Unknown Relevance to Humans: The agent is carcinogenic in experimental animals at a relatively high dose, by route(s) of administration, at site(s), of histologic type(s), or by mechanism(s) that may not be relevant to worker exposure. Available epidemiologic studies do not confirm an increased risk of cancer in exposed humans. Available evidence does not suggest that the agent is likely to cause cancer in humans except under uncommon or unlikely routes or levels of exposure)
OSHA	OSHA PEL (TWA) (mg/m ³)	15 mg/m ³ (total dust)
IDLH	US IDLH (mg/m ³)	5000 mg/m ³

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés	: Assurer une bonne ventilation du poste de travail.
Protection des mains	: Aucun nécessaire dans les conditions normales d'utilisation. Pour la manipulation de grandes quantités, porter des gants.
Protection oculaire	: Aucun nécessaire dans les conditions normales d'utilisation. Pour la manipulation de grandes quantités, porter des lunettes de sécurité.
Protection de la peau et du corps	: Aucun nécessaire dans les conditions normales d'utilisation.
Protection des voies respiratoires	: Aucun équipement de protection respiratoire n'est requis dans des conditions normales d'utilisation prévue avec une ventilation adéquate.
Contrôle de l'exposition de l'environnement	: Éviter le rejet dans l'environnement.
Autres informations	: Produit à manipuler en suivant une bonne hygiène industrielle et des procédures de sécurité. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

Bâtonnets de retouche – Tout couleurs

Fiche de données de sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Solide
Apparence	: Cire. Crayon de couleur
Couleur	: Variées
Odeur	: Cireuse
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: 75 °C / 167 °F
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: > 240 °C / 464 °F
Point d'éclair	: > 210 °C / 410 °F
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Non inflammable
Pression de la vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de la vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: 0,95 - 1,1
Solubilité	: Insoluble dans l'eau
Coefficient de partage n-octanol/eau	: Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Teneur en COV	: Aucun
Indications complémentaires	: VHAP = Aucun

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

10.4. Conditions à éviter

Matières incompatibles.

10.5. Matières incompatibles

Oxydants puissants.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Peut inclure, sans s'y limiter : oxydes de carbone. Se décompose au-delà de 200 °C / 392 °F.

SECTION 11: Données toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité Aiguë (voie orale)	: Non classé
Toxicité Aiguë (voie cutanée)	: Non classé
Toxicité aiguë (inhalation)	: Non classé

Bâtonnets de retouche – Tout couleurs

Fiche de données de sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

Paraffine (cire de) (8002-74-2)	
DL50 orale rat	> 5000 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 3600 mg/kg

Noir de carbone (1333-86-4)	
DL50 orale rat	> 15400 mg/kg

Titane (dioxyde de) (13463-67-7)	
DL50 orale rat	> 10000 mg/kg
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non classé
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Non classé
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Non classé

Talc (14807-96-6)	
Groupe IARC	3 - Inclassable
Statut NTP (National Toxicology Program)	1 - Preuves de cancérogénicité

Noir de carbone (1333-86-4)	
Groupe IARC	2B - Peut-être cancérogène pour l'homme
Figure sur la liste de l'OSHA en tant que substance carcinogène	Oui

Titane (dioxyde de) (13463-67-7)	
Groupe IARC	2B - Peut-être cancérogène pour l'homme
Figure sur la liste de l'OSHA en tant que substance carcinogène	Oui

* Remarque : aucun produit chimique n'est présent sous forme de particules libres en suspension, de grosseur respirable. Aucune fibre amiantiforme.

Toxicité pour la reproduction	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Non classé
Danger par aspiration	: Non classé
Symptômes/effets après inhalation	: Peut causer une irritation des voies respiratoires.
Symptômes/effets après contact avec la peau	: Peut provoquer une irritation de la peau. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Peut provoquer une irritation des yeux. Les symptômes peuvent inclure un inconfort ou des douleurs, un clignement excessif des paupières et une production excessive de larmes, avec une rougeur prononcée et un gonflement.
Symptômes/effets après ingestion	: Peut être nocif en cas d'ingestion. Peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.
Autres informations	: Voies d'exposition possibles : ingestion, inhalation, peau et yeux.

SECTION 12: Données écologiques

12.1. Toxicité

Écologie - général : Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Talc (14807-96-6)	
CL50 poisson 1	> 100 g/l (Exposure time: 96 h - Species: Brachydanio rerio [semi-static])

12.2. Persistance et dégradabilité

Classic Fill Stick – All Colours	
Persistance et dégradabilité	Non établi.

Bâtonnets de retouche – Tout couleurs

Fiche de données de sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Classic Fill Stick – All Colours	
Potentiel de bioaccumulation	Non établi.
Talc (14807-96-6)	
BCF poissons 1	(no known bioaccumulation)

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Autres effets néfastes

Autres informations : Aucun autre effet connu.

SECTION 13: Données sur l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations relatives à l'élimination du produit ou de l'emballage : Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

SECTION 14: Informations relatives au transport

Department of Transportation (DOT) et Transport des marchandises dangereuses (TMD)

Conformément aux exigences de DOT/TMD

Non réglementé

SECTION 15: Informations sur la réglementation

15.1. Réglementations fédérales

Tous les composants de ce produit figurent à l'inventaire de la Toxic Substances Control Act (TSCA) de l'Environmental Protection Agency des États-Unis (ou en sont exclus).

Tous les composants de ce produit figurent aux inventaires canadiens LIS (Liste intérieure des substances) et LES (Liste extérieure des substances) (ou en sont exclus).

15.2. Réglementations internationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

15.3. Réglementations des États - É-U

California Proposition 65 - Ce produit ne contient aucune substance reconnue par l'État de Californie pour provoquer des cancers, des dommages au niveau du développement et/ou de la reproduction

* Remarque : aucun produit chimique n'est présent sous forme de particules libres en suspension, de grosseur respirable. Aucune fibre amiantiforme.

SECTION 16: Autres informations

Date de révision : 11/15/2018
Autres informations : Aucun.
Préparé par : Nexreg Compliance Inc.
www.Nexreg.com



SDS HazCom 2012 - WHMIS 2015 (NexReg)

Clause de non-responsabilité : nous croyons que les affirmations, les informations techniques et les recommandations contenues dans la présente sont véridiques, mais elles sont données sans garantie d'aucune sorte. Les informations contenues dans ce document s'appliquent à cette substance spécifique comme fournie. Elles peuvent ne pas être valables pour cette substance si elle est utilisée en combinaison avec toute autre substance. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence et de l'intégralité de cette information quant à l'usage particulier qu'il en fera.